



Mémoire transmis au ministre des Finances du gouvernement du Québec, monsieur Éric Girard

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025 :

Budget du Québec 2025 : Le Centre Au Cœur des Femmes demande un budget dans lequel ni la population ni les groupes communautaires ne feront les frais de l'austérité.

Par Centre Au Cœur des Femmes

60 rue Archambault

Saint-Jean-de-Matha, QC

J0K2S0

14 février 2025

Introduction

Depuis plus de 60 ans, l'action communautaire autonome perpétue son engagement à enrayer les causes structurelles des inégalités sociales. En 2001, le gouvernement du Parti québécois adoptait la [Politique de reconnaissance de l'action communautaire \(PRAC\)](#), consolidant la place des groupes dans le développement d'une société juste, dans laquelle les droits de la personne sont pleinement respectés. Depuis cette adoption, aucun gouvernement n'a injecté les investissements nécessaires pour soutenir adéquatement les organismes communautaires autonomes dans la réalisation de leurs missions.

À partir d'approches et de pratiques alternatives, les organismes communautaires autonomes, dont ceux œuvrant en santé et services sociaux (OCASSS), font beaucoup plus qu'apaiser les besoins immédiats de la population ; ils agissent en amont, sur l'ensemble des déterminants sociaux. Ainsi, les OCASSS contribuent au droit à la santé de tout le monde et renforcent le filet social québécois et la démocratie. En effet, qu'on côtoie ou non un OCASSS, on bénéficie de son action au sein de sa collectivité.

Pourtant, en 2025, les OCASSS se trouvent toujours dans l'obligation de pallier le sous-financement chronique pour leurs missions globales par le Programme de soutien aux organismes (PSOC). On assiste à la multiplication des besoins sociaux, la population exprime de plus en plus vivement ses attentes envers le filet social et s'impatiente devant l'inaction du gouvernement.

Les OCASSS font déjà le maximum avec les ressources dont ils disposent.

Cependant, ils affrentent des obstacles toujours plus grands. Les dernières années ont été le théâtre d'attaques à l'autonomie des groupes et d'ingérence politique dans l'administration des programmes. Les difficultés de recrutement et de rétention de personnel persistent, le financement des activités dépend de plus en plus de sources alternatives. Tout cela entraîne des défis toujours grandissants, nécessitant une réponse ambitieuse de la part du gouvernement.

En tant qu'organisme communautaire autonome œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux, nous sommes solidaires et inscrivons nos demandes en cohérence avec les revendications portées par la [campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement\)](#). La santé et les services sociaux constituent une large part du mouvement de l'action communautaire autonome au Québec avec ses plus de 3000 groupes, nous sommes aussi solidaires des revendications portées par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) pour l'ensemble des 4500 organismes communautaires autonomes de la province. Enfin, nous adhérons aux revendications budgétaires portées par les mouvements sociaux alliés pour une plus grande justice sociale, notamment celles de la Coalition solidarité santé et de la Coalition main rouge.

Nous avons la conviction qu'un changement d'approche s'impose pour réellement apporter des améliorations aux conditions de vie des Québécoises et Québécois. Plus que la création d'une agence, plus que la construction d'une route, c'est en investissant massivement pour agir sur les déterminants sociaux que le gouvernement laissera un héritage digne de ce nom.

Un·e Québécois·e sur quatre a bénéficié de l'accompagnement d'un organisme communautaire, pour lui-même ou un proche
(L'Observateur, 2020).



A. Présentation des revendications de la campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement)

Coordonnée par [la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#), la [campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux – Haussez le financement\)](#) vise l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Seule campagne qui s'adresse directement à ce ministère, la campagne CA\$\$\$H revendique depuis 2017 des améliorations financières et structurelles au bénéfice de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS).

Les [revendications portées par la campagne CA\\$\\$\\$H](#) à l'égard du PSOC sont :

- L'atteinte de l'équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l'application de seuils plafond communs, adaptés aux différents types d'OCASSS ;
- L'ajout de 1,7 milliard de dollars à l'enveloppe annuelle du PSOC (mission globale) ;
- L'indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), au taux de 3,6 % en 2025.

Ces trois revendications sont liées par un même objectif : le respect du droit à la santé de toute la population, en soutenant convenablement les OCASSS pour qu'ils réalisent pleinement la mission attendue par leurs communautés. La [Ligue des droits et libertés](#) situe bien le rôle de l'État à l'égard du droit à la santé :

« Le droit à la santé oblige l'État à tout mettre en œuvre pour en assurer la réalisation. Il requiert également une participation démocratique des populations et des mouvements sociaux dans les décisions les concernant en matière de santé et de services sociaux. »

Le droit à la santé réfère au meilleur état de santé physique, mental et social qu'il est possible pour toute personne d'atteindre. Le droit à la santé ne se limite pas aux soins de santé ; il englobe les éléments – les déterminants sociaux – qui influent sur l'environnement d'un être humain tout au long de sa vie. Ainsi, il inclut les facteurs socioéconomiques (revenu, logement, travail, race, genre, etc.) qui ont un impact sur la santé des individus et des communautés.

Les gouvernements québécois et canadien ont reconnu cette définition large du droit à la santé notamment en ratifiant le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#). Ce qui implique qu'ils ont pour responsabilité de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à la santé et de s'assurer que ce droit soit exercé sans discrimination aucune, notamment fondée sur la race, l'origine sociale et la fortune. Le Pacte exige également que nos gouvernements agissent au maximum des ressources disponibles pour déployer des

politiques publiques prévenant et redressant les inégalités sociales et économiques qui impactent le droit à la santé.

Lorsqu'il s'agit de déterminer l'ensemble des biens et services sociaux et de santé requis, l'État doit mettre en place un processus décisionnel offrant la garantie que les choix seront faits de manière juste, inclusive et équitable. »

Ainsi, les 3000 OCASSS contribuent spécifiquement à la réalisation du droit à la santé en agissant notamment au niveau de la prévention, par de l'écoute et du soutien varié et par la défense des droits liés aux conditions de santé. En ne les soutenant pas de façon suffisante ni de manière équitable, l'État ne répond pas convenablement à son obligation de réaliser le droit à la santé en toute égalité, partout sur son territoire.

Parce que les droits de la personne sont interdépendants, lever les principaux obstacles à la réalisation du droit à la santé nécessite d'abord d'investir massivement dans les services sociaux, en particulier en augmentant le budget dédié à l'enveloppe annuelle de financement pour la mission globale du PSOC. Il est aussi essentiel d'investir dans tous les programmes ministériels de financement de l'action communautaire autonome, incluant entre autres l'éducation, l'environnement et la défense des droits.

Pour ce faire, il est nécessaire de reconnaître les besoins des organismes communautaires autonomes en matière de seuils plafond et en empêchant leur appauvrissement par l'indexation annuelle de leur subvention selon une méthode adaptée à leur situation.

1. L'atteinte de l'équité de financement et de traitement partout au Québec, notamment par l'application de seuils plafond communs



Pour combler les besoins financiers des OCASSS, la campagne CA\$\$\$H demande depuis plusieurs années qu'ils reçoivent au moins les seuils plafond communs applicables à la typologie qui les décrit. Par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, la campagne CA\$\$\$H a abondamment contribué à établir [les balises maintenant revendiquées par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#) au bénéfice de l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome.

Ces balises concrétisent le principe énoncé dans [le Cadre de référence en matière d'action communautaire](#), soit ce que chaque groupe devrait obtenir un financement couvrant au moins les frais liés à la réalisation de sa mission globale (ressources humaines, local, administration, équipements, vie associative, activités, formation, mobilisation, concertation, etc.). Un seuil plafond représente donc le montant minimal nécessaire pour qu'un organisme soit réellement opérationnel et qu'il soit traité avec équité, quel que soit sa région ou son domaine d'intervention.

Les seuils plafond de la campagne CA\$\$\$H sont adaptés aux spécificités du secteur de la santé et des services sociaux et aux typologies du PSOC. Chaque organisation est encouragée à s'y appuyer et à y additionner ses besoins supplémentaires, par exemple en lien avec son contexte régional ou pour couvrir des coûts spécifiques. Ce peut être, par exemple, des dépenses liées à l'accessibilité, à l'adaptation des transports, à l'entretien d'un équipement particulier, etc.

En répondant aux besoins exprimés par les groupes et calculés en fonction des seuils planchers communs de la campagne CA\$\$\$H, la subvention à la mission globale du PSOC permettrait à chaque OCASSS d'assurer sa pérennité en couvrant les coûts suivants :

- Réaliser les activités projetées par le plan d'action adopté par les membres ;
- Faciliter la participation des membres, soutenir et encourager la vie associative et démocratique ;
- Travailler en concertation ;
- Avoir l'équipe nécessaire pour réaliser pleinement la mission que les membres ont donnée à l'organisme et assurer une stabilité dans les ressources humaines ;
- Offrir des conditions de travail en cohérence avec les valeurs portées (conciliation famille-travail-études, éviter l'épuisement professionnel, offrir de bonnes conditions salariales, etc.) ;
- Couvrir l'ensemble des frais liés au loyer et au matériel informatique, etc.

En 2023, 51 % des organismes ont relaté une augmentation du nombre de personnes les ayant fréquentés par rapport à l'année précédente (CSMO-ÉSAC, 2023).



Les seuils planchers communs 2025-2026 requis pour les OCASSS

Tout d'abord, les seuils planchers varient principalement selon la taille de l'équipe de travail, car ils sont établis en regroupant en deux catégories les dépenses d'un OCASSS : l'ensemble des charges liées aux ressources humaines d'une part, puis les frais liés à la réalisation même des activités d'autre part.

Les OCASSS ont des besoins différents quant au nombre de postes nécessaires pour accomplir leurs missions, par exemple en raison de la diversité de leurs activités ou de leur rayonnement territorial. Cependant, des observations sur le terrain ont permis d'établir le portrait général des organismes selon chaque typologie du PSOC en nombre de postes équivalents temps plein (ETP). Le portrait général de l'ensemble des OCASSS est illustré par les seuils planchers communs revendiqués par la campagne CA\$\$\$H.

Pour évaluer les besoins financiers des groupes en fonction du nombre d'ETP, une statistique reconnue est appliquée : le [taux horaire moyen pour le Québec pour « Employés qui sont membres d'un syndicat et/ou couverts par une convention collective »](#). Des recherches ayant permis d'établir que les ressources humaines représentent en général 60 % du budget d'un OCASSS sans hébergement – 80 % pour les OCASSS avec hébergement, les frais autres que salariaux complètent le calcul des seuils planchers. Il s'agit par exemple des dépenses liées aux installations physiques (locaux, équipements, matériel divers, etc.), ainsi qu'aux frais nécessaires aux actions et activités, au fonctionnement et à la vie associative (salles de rencontres, déplacements, mobilisation, concertation, représentations, communications, formation, gestion, etc.).

Seuils plafonders CA\$\$\$H pour 2025-2026, par typologie [1]		Illustrations en postes équivalents temps plein (ETP)	
Aide et entraide *	553 783,19 \$	4 postes	Exemple : coordination (1) + recherche-communication (1) + intervention (2)
Promotion, sensibilisation et défense des droits *			
Regroupements et autres organismes régionaux	692 228,98 \$	5 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-mobilisation (2) + communication (1)
Milieux de vie et de soutien dans la communauté *			Exemple : coordination (1) + administration (1) + recherche-communication (1) + intervention (3)
Regroupements et autres organismes provinciaux	830 674,78 \$	6 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche (2) + animation-mobilisation-communication (2)
Groupes 24/7 de tous types, mais sans hébergement	1 384 457,97 \$	10 postes	Exemple : coordination (1) + administration (1) + formation-recherche-communication (3) + intervention (5)
Hébergement temporaire de moyen terme (intervention réduite durant la nuit) (base de 9 unités; 1 unité comptant en moyenne 3 lits)**	1 011 693,73 \$	9 postes + 1 ETP par unité, à partir de la 10e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + intervention (7)
Hébergement temporaire d'urgence 24/7 (base de 9 lits) **		15 postes + 1 ETP à chaque tranche de 2 lits, à partir du 10e	Exemple : coordination (1) + administration (1) + cuisine-entretien (2) + formation-recherche-communication (1) + intervention (10)
Hébergement temporaire sur une base quotidienne de type refuge (ouvert durant 12h à 16h / jour - base de 20 lits) **	1 686 156,22 \$	15 postes + 1 ETP à chaque tranche de 4 lits, à partir du 21e	

Les OCASSS sont invités à adapter ces montants à la taille de l'équipe nécessaire et à ajouter leurs besoins spécifiques. C'est ainsi que, pour le Centre Au Coeur des Femmes, nous avons établi la demande de rehaussement de notre financement pour la mission globale pour 2025-2026 à 830674,78\$: d'abord à partir de notre équipe, comptant actuellement 3 employés à temps plein, et en y ajoutant les sommes nécessaires à nos frais de fonctionnement, qui comprend actuellement la charge hypothécaire que nous supportons, combinée aux frais d'entretien et d'améliorations nécessaires pour notre bâtiment. À d'embaucher trois travailleuses permanentes supplémentaires à 32 heures par semaine pour répondre aux demandes de soutien toujours grandissantes des femmes de notre région. Pour garantir la stabilité et la pérennité de notre organisme, il est également crucial d'améliorer les conditions de travail afin de retenir notre personnel qualifié et d'adapter notre milieu de vie pour accueillir les femmes à mobilité réduite et nos membres en perte de capacité physique.

L'écart entre notre demande et le seuil plancher commun revendiqué par CA\$\$\$\$H pour la typologie qui nous représente le mieux, soit *Milieux de vie et soutien dans la communauté*, illustre l'ampleur des défis que nous, comme tant d'autres OCASSS, devons relever. D'ailleurs, nous constatons que le financement de groupes semblables au nôtre est totalement insuffisant pour assurer la pérennité des interventions de chacun auprès de la population.

83% des organismes ont exprimé des besoins prioritaires d'embauche de personnel supplémentaire (Observatoire de l'ACA, 2022).

L'utilisation de seuils planchers pour fixer ses besoins financiers est une revendication légitime : ni le nombre de postes proposés pour chaque type d'OCASSS, ni les montants équivalents ne sont exagérés. S'ils frappent l'imaginaire, c'est en raison du large écart actuel de leurs montants et ceux des subventions actuellement accordées pour la mission globale, démontrant l'ampleur du sous-financement des OCASSS. Nous savons entre autres que près de 90 % des OCASSS ne reçoivent même pas le plus bas des seuils planchers, qui est de 553 783 \$.

Nous invitons le gouvernement à prendre connaissance des affichettes « *On s'affirme !* » par lesquelles les OCASSS illustrent leur manque à gagner, soit le montant qu'ils inscrivent dans leur formulaire de demande de subvention PSOC pour 2025-2026. Vous pouvez consulter ces affichettes au trpocb.org/campagnecasssh/onsaffirme/, où vous trouverez notamment la nôtre :



Parce qu'ils sont élaborés à partir d'une méthode commune et qu'ils permettent des capacités d'action optimales pour l'ensemble des OCASSS, les seuils planchers communs et adaptés aux OCASSS revendiqués par la campagne CA\$\$\$H soutiennent notre demande d'équité de traitement et de financement.

Nous invitons le ministre des Finances à porter attention aux demandes des OCASSS, car elles illustrent l'ampleur des capacités d'action des OCASSS visant l'amélioration de la santé globale et le respect des droits de la personne au Québec.

Proposition #1 :

Nous partageons les revendications de la campagne CA\$\$\$H et demandons que le ministère de la Santé et des Services sociaux applique les seuils planchers développés par cette campagne dès l'année 2025-2026, aux subventions à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Nous demandons également que tous les ministères et organismes gouvernementaux appliquent des seuils planchers pour les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs et nous leur suggérons d'utiliser ceux développés par le RQ-ACA comme base de discussion avec leurs interlocutrices communautaires.

2. Application des seuils planchers selon les typologies des OCASSS pour établir l'enveloppe totale du PSOC pour la mission globale

En cohérence avec la revendication d'appliquer des seuils planchers de la campagne CA\$\$\$H pour établir les montants de subvention des groupes, la revendication pour l'enveloppe totale du PSOC a été établie selon la même vision : assurer la pérennité des OCASSS et leur permettre de se projeter dans l'avenir.

Le PSOC comporte trois modes de financement : les subventions à la mission globale, celles pour répondre à des projets ponctuels et les ententes pour des activités spécifiques. Chacun de ces volets répond à des besoins différents. Le financement pour la mission globale est celui qui protège le mieux l'autonomie des organismes communautaires parce qu'il lui donne la plus grande latitude d'action et lui permet l'agilité nécessaire pour évoluer avec sa communauté. Par la [Politique gouvernementale : « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec »](#), l'État s'est engagé dès 2001 à le protéger et à le promouvoir au sein de tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Les revendications de la campagne CA\$\$\$H portent spécifiquement sur le financement à la mission globale, car c'est le type de financement qui protège le mieux l'autonomie des groupes, favorise une vision globale de la santé et permet la transformation sociale en ayant un impact durable sur le droit à la santé et le bien-être de la population. Augmenter le financement à la mission de tous les OCASSS, c'est optimiser les ressources en leur évitant de multiplier la recherche de fonds et les redditions de comptes. C'est aussi permettre à toute la population de bénéficier de la diversité et de la complémentarité de leurs missions.

Afin d'évaluer le montant nécessaire pour répondre aux besoins des 3000 OCASSS, en 2024 la campagne CA\$\$\$H a procédé par la même logique que celle appliquée par les groupes pour leur demande de rehaussement du financement du PSOC pour la mission globale : elle a appliqué les seuils planchers communs à l'ensemble des OCASSS en fonction de leur typologie. À la somme obtenue de 2,5 G\$, elle a soustrait le financement accordé à l'enveloppe annuelle pour la mission globale du PSOC en 2023-2024. Ainsi, elle obtient sa revendication d'ajouter 1,7 G\$ à cette enveloppe pour remédier au sous-financement

chronique que subissent les OCASSS. Cet ajout permettrait de verser au moins les seuils planchers à l'ensemble des OCASSS, soit pour que chacun dispose d'un montant de base équitable, partout au Québec. Cet investissement assurerait la pérennité de tous les groupes puisqu'il s'agit d'un financement récurrent.

Ce montant résultant de l'application de balises cohérentes avec celles adoptées par le RQ-ACA, la campagne CA\$\$\$H est solidaire des revendications pour l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome, qui cumulent à un besoin de 2,6 G\$ supplémentaires pour les missions globales des 4500 organismes communautaires autonomes du Québec.

Rappelons qu'en 2023-2024 les subventions pour la mission globale des OCASSS ne représentaient que 0,7 % des dépenses de l'État, ou 1,6 % de celles du MSSS. Amener le budget des subventions à la mission globale des 3050 OCASSS à 2,5 G\$ serait à peine perceptible pour les finances publiques globales, alors que cela ferait une énorme différence pour les communautés soutenues par les OCASSS. Ce rehaussement n'est pas exagéré considérant leur importance sociale et leur appréciation par la population, comme par le gouvernement. Ne serait-ce qu'au regard des objectifs de la présente Politique gouvernementale de prévention en santé ou devant les choix stratégiques du Plan stratégique 2023-2027, nous avons la conviction que des OCASSS bien financés feraient une différence notable, à bien des niveaux, pour la santé globale au Québec.

Proposition #2 :

Nous partageons les revendications de la campagne CA\$\$\$H et demandons que le budget du Québec rehausse de 1,7 milliard de dollars le budget accordé pour la prochaine année au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le versement des subventions à la mission globale du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) destiné aux organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS). Ce montant étant intégré à celui revendiqué par le RQ-ACA pour l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome, nous demandons que le budget du Québec rehausse de 1,7 milliard de dollars le budget destiné aux subventions à la mission globale dès l'année 2025-2026.

3. Indexation des subventions selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), soit 3,6 % pour 2025-2026.

Le PSOC est l'un des rares programmes à indexer les subventions à la mission globale des organismes communautaires québécois, mais les OCASSS remettent en question depuis 10 ans la méthode utilisée pour en calculer le taux.

En effet, le MSSS indexe les subventions OCASSS à partir d'une projection établie par le ministère des Finances, combinant Indice des prix à la consommation (IPC) de l'année écoulée à celui estimé pour la prochaine année. Cette façon de faire est problématique pour deux raisons : en utilisant l'IPC, elle ne tient pas compte du portrait des dépenses des OCASSS, puisqu'ils ne sont pas des ménages, et elle découle de prédictions politiques des économistes du gouvernement. L'indexation des subventions sur ces bases cause l'appauvrissement des groupes, l'indexation accordée n'ayant jamais compensé la hausse des coûts assumés par les OCASSS, ce qui compromet encore leurs capacités d'action auprès de leurs communautés.

En 2022 et 2023, la campagne CA\$\$\$H a bénéficié d'un partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQAM et une équipe de recherche associée à l'École des sciences de la gestion du Département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal pour mener une enquête au bénéfice du milieu

communautaire. Sous la direction du professeur Denis Gendron, ph. D., CPA, auditeur, et de la professeure Rachel Papirakis, ph. D., CPA, auditrice, l'enquête a permis de documenter les coûts réels assumés par les OCASSS, puis de créer une méthode d'indexation adaptée à leurs réalités financières à proposer comme alternative à la méthode actuellement utilisée.

Ainsi, on applique des indices appropriés dans une méthode assurant une meilleure prévisibilité. Leurs travaux ont conduit à la création de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC) en s'appuyant sur des statistiques solides et facilement accessibles.

L'ICFC pour 2025-2026 s'élève à 3,6 %, et il est composé de la manière suivante :



- 2/3 des dépenses annuelles des OCASSS étant des salaires, 2/3 de l'ICFC est constitué de la Rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) de l'année précédente. Pour cette année, la RHM de référence est de 4,1 %
- 1/3 des dépenses annuelles des OCASSS étant des frais variés, 1/3 de l'ICFC est calculé à partir de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente. Pour cette année, l'IPC de référence est de 2,5 %.

Parce qu'il se base sur [des données régulièrement actualisées et disponibles](#), l'ICFC permettra aux OCASSS d'améliorer leur capacité à prévoir leurs revenus et, donc, à organiser leur travail, ce qui est crucial pour assurer leur pérennité. L'ICFC est mieux adapté à la réalité des OCASSS, en plus d'être applicable par tous les ministères et organismes gouvernementaux subventionnant des groupes communautaires autonomes au Québec.

Si l'on se fie aux projections fournies par le ministère des Finances lors de la mise à jour économique de l'automne 2024, les OCASSS pourraient voir leurs subventions indexées de seulement 2,25 % pour 2025, alors que l'application du calcul de l'ICFC pour 2025 équivaut à 3,6 %. Cela signifiera répéter un écart similaire à celui de l'année en cours, le MSSS n'ayant versé que 23,5 M\$ en indexation plutôt que 31,4 M\$ si le pourcentage de l'ICFC avait été versé. Ainsi, du point de vue des finances publiques, seulement 7,8 M\$ séparent ces deux montants, soit 0,9 % de l'enveloppe pour la mission globale du PSOC. Or, cela aurait fait, et continuerait de faire, une très grande différence pour les OCASSS, en plus de représenter un symbole fort de volonté du gouvernement de réellement maintenir les capacités d'action des OCASSS.

Proposition #3 :

Nous partageons les revendications de la campagne CA\$\$\$H et demandons que le budget du Québec pour 2025-2026 indexe l'enveloppe totale du PSOC mission globale et, conséquemment, chacune des subventions des OCASSS, selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), au taux de 3,6 %. Nous demandons également que tous les ministères et organismes gouvernementaux indexent les subventions à la mission globale de leurs programmes respectifs et nous leur suggérons d'utiliser l'ICFC comme base de discussion avec leurs interlocutrices communautaires.

B. Présentation des revendications budgétaires de deux coalitions larges

Parce que les droits de la personne sont liés, les OCASSS s'allient à différentes organisations ayant des objectifs similaires pour la transformation sociale. Ayant une vision sociale large de la société, du droit à la

santé et du bien-être de la population, nous adhérons également aux revendications budgétaires portées au sein des mouvements sociaux.



Revendications de la Coalition Main rouge

Renforcer le filet social avant de couper encore

L'itinérance et l'insécurité alimentaire progressent rapidement. La pénurie de logements touche toutes les régions et l'explosion du coût des loyers nuit gravement à la capacité de payer de nombreux ménages locataires. Les réseaux de santé, d'éducation et de services de garde éducatifs à l'enfance, pourtant des missions fondamentales de l'État, sont dans un état précaire. Le soutien aux organismes communautaires autonomes, souvent le dernier rempart pour beaucoup de personnes, demeure insuffisant.

Le nombre de personnes vivant avec des problèmes de santé mentale est en hausse. Au même moment, de nombreux jeunes, des personnes âgées en perte d'autonomie et d'autres en situation de handicap, de vulnérabilité ou de précarité peinent à obtenir l'aide nécessaire. Pendant ce temps, notre filet social ne parvient plus à protéger contre le pire ni à agir comme il le veut sur les déterminants sociaux.

Face à l'urgence climatique et à ces nombreux défis, nous croyons que la priorité de votre gouvernement doit être d'aller chercher les revenus nécessaires là où ils se trouvent, auprès des mieux nantis et de grandes entreprises. Il est impératif de renforcer notre filet social et de respecter les droits fondamentaux avant tout.

Plusieurs annonces récentes de compressions et de suspensions de programmes pointent vers un retour à l'austérité budgétaire. Cela nous éloigne collectivement de toute perspective de reconstruction de notre filet social. Pourtant, un filet social fort, constitué de programmes sociaux et de services publics universels, gratuits et de qualité, est essentiel pour protéger la population face aux crises actuelles et futures. Alors que de graves crises sociales comme celle du logement et de l'itinérance affectent nos communautés, l'heure est au renforcement du financement des principales missions de l'État, et non à l'austérité.

Nous nous opposons donc fermement à tout retour à l'austérité. Nous vous invitons à bien mesurer les conséquences du sous-financement des services publics, des programmes sociaux et de l'action communautaire autonome. Nous vous encourageons plutôt à adopter une vision économique qui inclut de nouvelles mesures fiscales ciblant les plus riches ainsi que les grandes entreprises, tout en se basant sur le bien-être collectif.

Votre gouvernement a entrepris un processus de révision des dépenses fiscales. Nous tenons à attirer votre attention sur plusieurs mesures fiscales progressives qui permettraient de réinvestir dans les services publics, les programmes sociaux, ainsi que dans la mission des groupes d'action communautaire autonome. Ces mesures incluent :

- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus riches.
- Rétablir la taxe sur le capital des banques.
- Augmenter le nombre de paliers d'imposition.
- Imposer davantage les dividendes et les gains en capital au même titre que les revenus de travail.
- Créer un régime public d'assurance-médicaments.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises.

La Coalition Main rouge évalue qu'à terme, nous pourrions récupérer plusieurs milliards \$ par année. Nous vous invitons donc à les mettre en place.

Ce n'est pas en nous dépossédant de nos services publics et en les privatisant que nous allons nous sortir de crise, mais bien en collectivisant le financement, en resserrant les mailles de notre filet social, en misant sur un renforcement démocratique, et en favorisant l'égalité entre les citoyens et les citoyennes.

Le bien-être collectif doit primer sur l'enrichissement d'une minorité d'individus ou d'entreprises. La vision sur laquelle vous devez fonder les choix politiques que vous ferez lors de l'élaboration du prochain budget doit reposer sur la justice sociale, garante du bien-être collectif et de la cohésion de toute la société québécoise.

Revendications de la Coalition Solidarité santé



**COALITION
SOLIDARITÉ SANTÉ**

Mise en place d'un régime d'assurance médicaments 100 % public et universel

Le régime hybride d'assurance médicaments instauré au Québec depuis 1997 n'atteint pas ses objectifs. Composé d'un volet public et d'un volet privé, il n'assure pas à l'ensemble de la population un accès raisonnable et équitable aux médicaments requis par l'état de santé des personnes. Ses coûts semblent aussi hors de contrôle, ce qui limite les sommes pouvant servir à des fins collectives, et a des conséquences sur la population comme sur les finances publiques.

En 2020, 5,4 % de la population québécoise, soit près de 465 000 personnes, s'est privée de médicaments. Au plus fort de la pandémie de la COVID-19, cette proportion était trois fois plus élevée, elle serait montée à 16 %. Alors que la santé et l'accès aux médicaments essentiels constituent un droit selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une proportion inquiétante de la population se prive de médicaments faute de moyens. Qu'en est-il de l'accessibilité ? À consommation égale, les régimes privés québécois coûtent en moyenne 35 % de plus que le régime public. Où est l'équité ?

Au Québec, les dépenses en médicaments par habitante et habitant sont parmi les plus élevées au monde. En 2018, les dépenses totales en médicaments prescrits s'élevaient à 8,36 milliards de dollars. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2021, le Canada a dépensé le troisième montant le plus élevé au monde en médicaments. L'organisme recommande de mener à bien le plan visant à négocier avec les provinces et les territoires l'adoption progressive de la couverture universelle des médicaments. Un meilleur contrôle des coûts est plus que jamais nécessaire...Soulignons que le Canada, et en l'occurrence le Québec, est toujours le seul pays de l'OCDE avec un système public de santé qui n'inclut pas les médicaments d'ordonnance.

Devant l'ampleur des défis à relever, le gouvernement doit agir de façon responsable en contrôlant davantage les coûts des thérapies médicamenteuses actuelles et à venir, afin de ne pas mettre en péril le financement des autres services essentiels sociaux et de santé.

Les médicaments font partie des soins et devraient être intégrés à notre système public de santé. La mise en place d'un régime 100 % public et universel d'assurance médicaments permettrait à la fois de s'attaquer au contrôle des coûts, d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels et d'optimiser la gestion publique de ce poste de dépenses qui semble hors de contrôle. Le large consensus social en faveur d'un régime public et universel d'assurance médicaments ne cesse de prendre de l'ampleur : le statu quo n'est pas viable et menace même l'ensemble de nos protections sociales.

Proposition #4 :

Comme l'ensemble des mouvements sociaux, nous partageons les revendications de la Coalition Main rouge et de la Coalition Solidarité santé et nous demandons que le budget du Québec pour 2025-2026 :

- Instaure des mesures fiscales progressives, plutôt que de baisser les impôts des plus riches ;
- Instaure un régime 100 % public d'assurance médicaments ;
- Cesse la privatisation des services publics, dont le système de santé et de services sociaux.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, les préoccupations des OCASSS ne se limitent pas à leur financement, puisqu'ils s'intéressent à l'amélioration globale de la société. Ils interviennent sur une foule de sujets d'intérêt public, notamment pour protéger les programmes sociaux, les services publics, afin qu'ils soient gratuits et accessibles universellement, sans discrimination. Agissant selon une vision globale de la santé, basée sur les déterminants sociaux, les OCASSS visent la fin des inégalités sociales. Ils œuvrent donc évidemment pour améliorer les conditions de vie et de travail de la population, mais ils se portent aussi à la défense des droits, notamment d'association.

Il est donc tout naturel d'attirer l'attention du gouvernement sur les revendications de la campagne CA\$\$\$H, autant que sur les revendications des mouvements sociaux plus larges, afin de protéger les services publics et les programmes sociaux.

Le gouvernement ayant donné récemment plusieurs signes indiquant qu'il cherche à atteindre l'équilibre budgétaire, nous nous opposons à ce que la population et les groupes communautaires en fassent les frais. Le budget 2025-2026 doit donc prévoir des investissements majeurs dans l'esprit des recommandations de ce mémoire, immédiatement ainsi que pour les prochaines années.

Merci de votre attention portée à notre mémoire prébudgétaire.

Pour plus d'informations sur les revendications de ce mémoire :



Sur la campagne CA\$\$\$H :

trpocb.org/campagnecasssh/

casssh@trpocb.org

facebook.com/CAMPAGNECASSSH



Sur la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles :

trpocb.org/

facebook.com/TableDesRegroupements

bsky.app/profile/trpocb.bsky.social

info@trpocb.org

514-844-1309



Sur la Coalition Main rouge :

nonauxhausses.org/maintenant-14-milliards

facebook.com/Nonauxhausses

info@nonauxhausses.org



Sur la Coalition Solidarité Santé :

cssante.com/

facebook.com/CoalitionSolidariteSante

cssante@gmail.com

514-442-0577